

Votes aux assemblées générales des actionnaires Rapport sur l'exercice 2016

Conformément aux dispositions de l'article 314-101 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Talence gestion vous fait part des conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote aux assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont les OPC, dont elle assure la gestion financière, sont actionnaires.

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis. La société de gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

Pour l'ensemble de notre gamme de fonds, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Pour les fonds ISR, une vigilance complémentaire est apportée aux résolutions en matière :

- d'environnement, afin de réduire les impacts environnementaux défavorables ;
- social et du respect des parties prenantes, afin de favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, afin de favoriser le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de Talence Gestion, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

2.1. Périmètre défini par la Politique de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

OU

- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

2.2. Analyse des votes exercés dans le cadre du périmètre défini par la politique de vote

La participation effective de Talence Gestion pour le compte des fonds qu'elle gère a concerné 12 assemblées générales en France soit 220 résolutions dont 4% ont fait l'objet de votes contre.

Aucune assemblée n'a fait l'objet de délégation de pouvoir au Président de l'Assemblée ni à un tiers.

Exercice des droits de vote	France	Reste du Monde	Total
Nombre total de résolutions votées	220	0	220
Nombre de votes contre	9	0	9
Nombre d'abstentions	0	0	0
%age de votes contre et abstentions	4%	0%	4%

Résolutions rejetées par nature	Total	Ventilation
Opérations financières / fusions Augmentation de capital (émission de titres avec suppression du DPS)	9	100%
Nomination d'administrateurs et modifications des conditions de rémunération des administrateurs déjà existants	0	0%
Rapport spécial sur les conventions réglementées	0	0%
Nomination / rémunération des CAC	0	0%
Dispositifs anti OPA	0	0%
Rémunération des dirigeants et des salariés hors actionariat salarié	0	0%
Actionariat salarié	0	0%
Approbation des comptes et affectation du résultat	0	0%
Résolutions externes non agréées par le conseil	0	0%
Autres résolutions	0	0%
TOTAL	9	100%

Les votes sont réalisés par correspondance sauf pour une assemblée à laquelle le gérant s'est rendu physiquement.

2.3. Analyse des votes exercés hors du périmètre défini par la politique de vote

La participation effective de Talence Gestion pour le compte des fonds qu'elle gère au-delà des seuils définis par la politique de vote a concerné 3 assemblées générales en France soit 56 résolutions dont 9% ont fait l'objet de votes contre.

Aucune assemblée n'a fait l'objet de délégation de pouvoir au Président de l'Assemblée ni à un tiers.

Exercice des droits de vote	France	Reste du Monde	Total
Nombre total de résolutions votées	56	0	56
Nombre de votes contre	5	0	5
Nombre d'abstentions	0	0	0
%age de votes contre et abstentions	9%	0%	9%

Résolutions rejetées par nature	Total	Ventilation
Opérations financières / fusions	5	100%
Augmentation de capital (émission de titres avec suppression du DPS)		
Nomination d'administrateurs et modifications des conditions de rémunération des administrateurs déjà existants	0	0%
Rapport spécial sur les conventions réglementées	0	0%
Nomination / rémunération des CAC	0	0%
Dispositifs anti OPA	0	0%
Rémunération des dirigeants et des salariés hors actionariat salarié	0	0%
Actionariat salarié	0	0%
Approbation des comptes et affectation du résultat	0	0%
Résolutions externes non agréées par le conseil	0	0%
Autres résolutions	0	0%
TOTAL	5	100%

Les votes ont été réalisés par correspondance.

2.4. Gestion des conflits d'intérêts

Talence Gestion n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre des votes réalisés.

Talence Gestion est en effet une société de gestion totalement indépendante, détenue par ses dirigeants et ses salariés, disposant de sa propre recherche ou faisant appel à de la recherche externe. Elle n'est liée à aucun établissement financier en charge de l'intermédiation, de la recherche, ou d'une autre activité financière.